

COMMUNE DE FORGUES

Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Forgues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gabriel ARAGON, Maire.

Présents : ARAGON Gabriel, LABORIE Christiane, DUJARDIN Fabrice, CHARLES Isabelle, HUGUES Lionel, MATHIEU Claire, MÉDOUS Claude, IRATÇABAL Florence, ARBOUSSET Sébastien, ROBERT Marie-Claire.

Absent : SCHAAK Holger (procuration donnée à ARAGON Gabriel)

Secrétaire de séance : DUJARDIN Fabrice est élu secrétaire de séance.

1. Budget communal 2026

Un montant de l'ordre de 35 000 € de travaux, commandés et réalisés sur les trois premiers mois de l'année, par l'ancienne municipalité, sont pris en compte dans le budget 2026.

Des économies seront nécessaires afin de préserver le fonds de roulement. L'investissement 2026, sera minime.

Une camionnette et des tondeuses auto-tractées, hors d'usage, sont toujours assurées depuis plus de dix ans. Les contrats d'assurance des bâtiments et des matériels seront mis à jour.

La secrétaire de mairie a demandé son départ mais assurera un dépannage temporaire dans l'attente de son remplacement par la communauté de communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de la taxe foncière.

Le budget communal 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Délégations aux adjoints

Par arrêté municipal, Monsieur le Maire délègue aux deux adjoints les attributions suivantes :

Finance :

- Bordereaux de mandats,
- Bordereaux de titres,
- Bordereaux de mandats et titres annulatifs.

Urbanisme :

- Dossiers et arrêtés permis de construire



- Dossiers et arrêtés certificat d'urbanisme
- Dossiers et arrêtés déclaration préalable

Le traitement des dossiers permis de construire, certificats d'urbanisme et déclarations préalables doivent être traités à réception, sous cinq jours.

3. Indemnités des élus

Le conseil municipal fixe, à la demande du maire les indemnités. Celles-ci seront limitées à l'enveloppe attribuée par l'État pour ne pas impacter le budget communal.

Indemnité du Maire au taux de 7,3 % soit 300 € mensuels.

Indemnité des adjoints au taux de 1,46 % soit 60 € mensuels, pour chacun d'eux.

4. Commission des impôts

24 noms sont proposés ; 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par le directeur des impôts pour former la commission communale.

5. GEMAPI

La municipalité précédente avait demandé que l'entretien du ruisseau du Pontet soit pris en charge par le SMGALT (Syndicat mixte Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch) Le syndicat conclu « qu'en l'état, la configuration de ce cours d'eau ne justifie pas d'une opération globale d'entretien de la part du SM GALT. La présence d'arbres en travers et d'embacles dans le lit, notamment en forêt alluviale permet de faire divaguer le cours d'eau et de diversifier les écoulements, et ne présente pas de danger notable pour la sécurité des biens et des personnes. »

6. Vente des terrains

Le conseil décide à l'unanimité la résiliation des mandats confiés aux agences immobilières pour la vente de deux terrains constructibles.

Vente directe par la mairie afin d'économiser les frais d'agence.

7. Espaces verts

Arrêt du ramassage de l'herbe et passage en tonte mulching.

Entretien du village au minimum une fois par mois, avec adaptation en période de forte pousse ou de chaleur.

En compensation du non ramassage il sera réalisé un passage de tondeuse, des deux côtés de la voirie :

- Route de Lahage jusqu'au chemin de la Rivière
- Route de St Loube et de Plagnole jusqu'aux panneaux d'agglomération
- Chemin des Bouchards, jusqu'au chemin des Bernèzes
- Chemin de l'ancienne voie ferrée dans sa partie goudronnée
- Chemin du Bayle jusqu'au point d'apport volontaire OM
- Chemin des Bernèzes, jusqu'au chemin des Bouchards



8. Circulation

Une période d'observation est fixée jusqu'à la fin de l'année afin d'établir un bilan et d'apporter d'éventuelles corrections sur les modifications réalisées par la municipalité précédente.

9. Entretien des locaux

L'entreprise en charge de l'entretien n'intervient plus depuis plusieurs semaines.

Des démarches sont en cours auprès d'un nouveau prestataire.

Un nettoyage approfondi de la salle des fêtes, sol, portes, vitres, tables et chaises sera effectué.

10. Fête du village

Il est proposé que la fête soit le dimanche 21 juin, qui est aussi le jour de la fête de la musique.

Il sera proposé une randonnée sur le thème des lavandes, des animations pour les enfants, apéritif, et un repas offert aux habitants. Un concert clôturera la journée.

Le matin, sera organisé un dépôt de gerbe au monument aux morts.

11. Demande d'association

Une demande de l'association « RENFO et RANDO en Savès » a été faite pour une activité sportive régulière dans la salle des fêtes.

La mairie sollicitera Jeunesse et Sports concernant la faisabilité et la nécessité d'un encadrement diplômé. Les statuts seront transmis pour avis.

Dans l'attente, l'association est invitée à patienter, avant décision définitive.

12 Remplacement de la commande de l'éclairage public poste P1

Le conseil donne son accord pour l'installation d'une horloge astronomique sur la commande d'éclairage public du poste P1. Part restant à la charge de la commune 385 €

Clôture de séance

La séance est levée à 23h30.

Fait à Forgues le 24 Avril 2026

Le Maire

Gabriel ARAGON

Le secrétaire de séance

Fabrice DUJARDIN

